

Intervention en fonds propres - Cerea Capital

CEREA PARTNERS

Présentation du dispositif

Cerea Capital est un fonds d'investissement de Céréa Partenaire qui peut intervenir par apport en fonds propres.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif?

Entreprises éligibles

Cerea Capital intervient dans les PME de l'agroalimentaire et des secteurs connexes, dont la valeur est généralement comprise entre 15 et 150 millions €.

Cette intervention se fait dans des sociétés de capitaux (SA ou SAS). Si l'entreprise n'est pas sous une de ces 2 formes juridiques, elle devra en adopter une.

Pour quel projet?

Présentation des projets

Les interventions de Cerea Capital concernent des opérations de réorganisation de capital ou de transmission.

Cerea Capital intervient en capital-transmission (Buy Out ou LBO).

L'intervention de Cerea Capital peut se faire selon plusieurs modalités (souscriptions d'actions, obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscriptions d'actions, etc.).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il?

Le montant d'intervention de Cerea Capital est généralement compris entre 10 et 15 millions €.

Cerea Capital intervient de façon majoritaire ou co-majoritaire, mais participe à la gouvernance de l'entreprise et demande à siéger au conseil d'administration.

Pour quelle durée ?

Il intervient sur le moyen et long terme, généralement pour une durée de 3 à 7 ans.





Un pacte d'associés détermine, dès la souscription, les conditions de sortie du fonds. La date de désengagement est fixée d'un commun accord entre le fonds d'investissement et l'entreprise.

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 - > Agroalimentaire Nutrition

Organisme

CEREA PARTNERS

• 23 avenue de Neuilly 75116 PARIS

Téléphone : 01 75 77 78 00 Télécopie : 01 75 77 78 19 Web : <u>www.cerea.com</u>